

Le 1^{er} février 2023

Villes de France s'oppose à la consigne pour recyclage des bouteilles en plastique : une fausse bonne idée pour l'écologie et pour les collectivités !

Le 30 janvier 2023, Bérangère Couillard, Secrétaire d'État à l'Écologie, a relancé la concertation sur la consigne pour recyclage des bouteilles en plastique. **Villes de France conteste la pertinence de ce dispositif qui est une fausse bonne idée pour l'écologie et pour les collectivités.**

L'intérêt environnemental de cette mesure reste à démontrer, alors même que les performances en termes de collecte de bouteilles en plastique sont proches d'atteindre l'objectif européen, surtout si l'on exclut le hors-foyer.

Les bouteilles déposées en consignes connaîtront en outre le même traitement qu'auparavant et les performances de collecte des autres matériaux pourraient diminuer, au moment où l'extension des consignes de tri vient faciliter la sensibilisation, car le geste de tri serait complexifié.

Les habitudes de tri des ménages seraient perturbées et les investissements engagés pour améliorer la collecte par les collectivités seraient quant à eux perdus, de même que les recettes de ce matériau qui équilibrent le service public de gestion des déchets.

Alors que l'État, les collectivités et les acteurs privés partagent des objectifs de lutte contre le changement climatique et notamment de réduction de la pollution plastique, Villes de France soutient qu'une politique écologique réussie est une politique de sobriété s'appuyant sur des moyens pratiques et opérationnels.

Villes de France rejette donc cette atteinte au service public de gestion des déchets sans apport écologique et invite à œuvrer sur des solutions d'avenir, innovantes et pertinentes autour de la prévention et la réduction de l'utilisation du plastique.

Contact presse : contact@villesdefrance.fr

Présidée par Gil AVÉROUS, maire de Châteauroux, Villes de France, association d'élus pluraliste dont le président délégué est Jean-François DEBAT, maire de Bourg-en-Bresse, représente et accompagne les villes de 10 000 à 100 000 habitants et leurs intercommunalités qui forment l'armature urbaine de notre pays. Elle regroupe ainsi près de la moitié de la population française.